

COMMENT S'INSCRIRE ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages. Ils donnent droit à autorisation d'absence.

En cas de difficulté avec votre chef d'établissement ou supérieur, contactez-nous au 06 52 88 25 49 ou par mail avs.aesh.54@gmail.com

MODALITES D'INSCRIPTION

Déposez votre demande d'autorisation d'absence (modèle ci-joint) auprès de votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou IEN) au moins 1 mois avant le stage. (dans ce cas précis avant le 6 mars 2017.)

Mais ne pas attendre la réponse pour vous inscrire car nous avons besoin d'une réponse rapide pour organiser le stage, renvoyez le bulletin d'inscription (ci-dessous) à :

Intersyndicale AVS/AESH

51 rue de Metz - 54000 NANCY

ou par mail avs.aesh.54@gmail.com

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

COVOITURAGE

Nous vous invitons à vous grouper pour votre déplacement au stage. Pour cela, vous pouvez soit vous organiser « localement » de façon autonome, soit prendre contact avec nous par mail pour faire vos propositions ou vos demandes à : avs.aesh.54@gmail.com

En précisant bien votre lieu de départ/retour et vos horaires, ainsi que vos coordonnées téléphoniques (et mail) !

Nous vous mettrons ensuite en contact.



STAGE AVS – AESH

JEUDI 6 AVRIL 2017

9h-12h et 13h30-16h30

ESPE de Nancy-Maxéville



OUVERT À TOUS LES PERSONNELS AESH OU AVS, CE STAGE SYNDICAL EST UN DROIT QUI NE PEUT VOUS ÊTRE REFUSÉ, ALORS N'HÉSITÉS PAS !

UN COMBAT COLLECTIF

Depuis de (trop) nombreuses années, des contrats aidés ont été établis dans l'Education Nationale. Initialement censés « mettre le pied à l'étrier » des demandeurs d'emploi, ils sont devenus une variable d'ajustement du chômage.

Ces contrats ont parfois régressé vers encore plus de précarité (les CUI) et parfois, grâce à l'action d'organisations syndicales, ces contrats ont évolué. Comme par exemple les contrats d'AESH qui ouvrent la voie vers la CDIisation. Mais ce n'est pas encore satisfaisant : pas assez de garanties dans le temps, du travail à temps partiel généralisé, des salaires beaucoup trop bas...

Des collectifs, animés par nos syndicats se sont mis en place ces dernières années. L'un d'entre eux (le collectif EVS/AVS 54) a obtenu, pour 20 dossiers déposés, la condamnation du Rectorat à verser des sommes importantes (de 5000 à 12 000 €), essentiellement pour défaut de formation.

Les syndicats FSU, Sud Education et CGT éduc'action ont agi pour que les contrats CUI soient prolongés, que les postes soient pérennisés, les salaires augmentés et les conditions de travail améliorées. Malgré les actions menées, de nombreuses revendications restent à satisfaire...

C'est avec vous que cela sera possible ! Si vous participez aux Réunions d'Information Syndicales ou aux stages auxquels vous avez droit, si vous vous organisez, avec l'appui ou à l'intérieur des syndicats qui vous défendent, ce combat peut devenir une victoire !

NOUS Y PARLERONS NOTAMMENT DE...

Temps de travail

Salaire

Contrats

Formation

Métier

Revendications

Matin :

Apports généraux et échanges sur les différences et les convergences en matière de cadres d'emploi des AVS et AESH et de droits des personnels, avec des intervenants syndicaux spécialistes de ces questions.

Après-midi :

Travail en 2 groupes qui permettront d'aborder les spécificités de chaque statut et les situations personnelles, ainsi que de construire ensemble les revendications que nous pourrons ensuite porter en intersyndicale auprès de l'Education Nationale.